

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	26
présents par procuration	7
absent excusé	0

OBJET

Charte « Bien Vieillir en Val d'Oise ».

Le 31 janvier 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 25 janvier 2019, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Mmes Umnus, Besnard, Frérot, M. Humeau, Mme Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrat, M. Morat-Sir, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Thévenot à M. Strehaiano, Mme Lardaud à Mme Umnus, Mme Bitterli à Mme Krawczyk, M. Pelerin à M. About, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilboux à M. Naudet,

SECRETARE : Mme Oziel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190131-DEL2019013110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019
Affichage : 11/02/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le nombre de Séniors est en augmentation constante et les plus de 60 ans représentent à Soisy plus de 22 % de la population (Insee 2015).

Dans le cadre de cette évolution, le Conseil Départemental du Val d'Oise et le CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) nous proposent de signer la Charte "Bien Vieillir en Val d'Oise"; celle-ci a pour objectif de soutenir les villes qui y adhèrent dans leur engagement pour le Bien Vieillir sur leurs communes, en valorisant leurs initiatives en direction des séniors et en leur apportant de l'information.

Pour information, à ce jour, 27 villes et la Communauté de Communes Vexin Centre sont adhérentes.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Charte "Bien Vieillir" en Val d'Oise élaborée par le Comité Départemental des Personnes âgées et retraités et soutenue par le Conseil départemental du Val d'Oise,

VU l'avis de la Commission Action sociale et Emploi du 3 décembre 2018,

CONDIDERANT l'attachement de la commune à ses séniors et son souhait de promouvoir le Bien vieillir sur son territoire dans les domaines suivants : participation citoyenne, information et communication, mobilité et transport, vie à domicile, vie sociale, culture et communication et habitat,

CONSIDERANT que la Charte "Bien Vieillir en Val d'Oise" est l'occasion pour la commune de valoriser les actions menées ou engagées,

CONSIDERANT que la Charte "Bien Vieillir" permettra à la commune de s'inscrire dans un réseau de villes « signataires » permettant ainsi un échange intelligent de pratiques et d'expérience,

CONSIDERANT que la signature de la Charte "Bien Vieillir" n'engage pas financièrement la commune, mais lui permet de faire connaître et reconnaître son engagement envers les séniors,

CS

SUR le rapport de Mme Fréret,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire, à signer la Charte "Bien Vieillir en Val d'Oise"

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Christian THEVENOT



Acte rendu exécutoire le

11 FEV. 2019